



## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Le 19 septembre 2024**

**Le conseil de la communauté de communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Balme de Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.**

**Date de convocation du conseil de communauté : 13 septembre 2024**

**Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 21 - votants 32.**

### **Présents :**

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

### **Procurations :**

Carole BERNIGAUD à Yvan SONNERAT  
Elisabeth BOIVIN à Séverine MUGNIER  
Dominique BOUVET à Christophe GUITTON  
Jean-Pierre CHAMBARD à Pierre AGERON  
François DAVIET à Brigitte TERRIER  
Karine FALCONNAT à Fabienne DREME  
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS  
Cécile LOUP FOREST à Henri CARELLI  
Virginie MATHIEU à Elodie DONDIN  
Christiane MICHEL à Yves GUILLOTTE  
Henri PERRIN à Maly SBAFFO

**Secrétaire de séance :** Elodie DONDIN

### **N° 2024-80 : Adhésion de la CCFU au SYANE – transfert de compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique »**

*Monsieur Henri CARELLI, Président, rapporteur*

Vu la délibération n°2024-52 en date du 30 mai 2024 relative à l'adhésion de la CCFU au SYANE,

Vu les statuts du SYANE,

La communauté de communes Fier et Usse est un territoire engagé dans la transition écologique et énergétique. Elle vient de lancer l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Dans ce cadre, les élus ont souhaité nouer des partenariats avec différents acteurs de la transition énergétique afin de faciliter et renforcer ses engagements, en particulier pour la mise en œuvre du plan d'actions du PCAET.

La CCFU a notamment décidé d'adhérer au SYANE par une délibération du 30 mai 2024 pour se faire accompagner tout au long de la démarche PCAET. En effet, les statuts du SYANE, prévoient, au titre de la compétence Contribution à la transition énergétique et numérique, de pouvoir participer et contribuer, pour les EPCI à fiscalité propre, à l'élaboration de la planification énergétique territoriale, telle que le Plan climat – air – énergie territorial (PCAET).

Afin d'autoriser le SYANE à accompagner et aider la CCFU sur ces missions, il est nécessaire de lui transférer la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique », ce que la délibération n°2024-52 du 30 mai 2024 de la CCFU ne prévoit pas.

Il convient donc de préciser par la présente délibération le transfert de cette compétence au SYANE. Il est précisé que la rédaction « contribution » à la transition énergétique permet un transfert très partiel qui ne porte que sur des contributions spécifiques et qui ne dessaisit pas l'EPCI de ses actions sur ce champs de compétence.

En effet, les contributions du SYANE sont ciblées et bien définies (réalisation d'une étude spécifique, partage d'une analyse, portage d'une action, ...) et se font à la demande des intercommunalités.

Il est proposé au conseil communautaire :

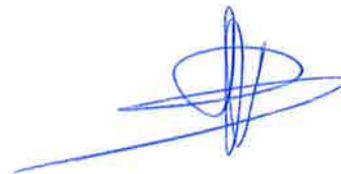
- De **rappeler** que la CCFU a décidé d'adhérer au SYANE par une délibération du 30 mai 2024 et d'autoriser le Président à signer tous les actes et décisions afférents à cette adhésion,
- De **décider**, dans le cadre de cette adhésion, de transférer la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » au SYANE.

**Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.**

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,  
Henri CARELLI**

**La secrétaire de séance,  
Elodie DONDIN**



A blue ink signature of Elodie Dondin, consisting of a stylized, circular scribble with a horizontal line extending to the left.